

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 008-7046/19/CM**

**■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2019 du Territoire d'Istres Ouest Provence MET 19/12625/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En cours d'année, la Présidente peut présenter à l'assemblée délibérante une ou plusieurs décisions modificatives. Elles permettent d'ajuster les prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et de prendre en compte ainsi des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Afin de permettre l'exécution de diverses dépenses en sections de fonctionnement et d'investissement sur les budgets annexes, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la décision modificative n° 1 des budgets annexes suivants :

- du budget annexe « Eau Potable »
- du budget annexe « Assainissement »
- du budget annexe « Régie Action Sociale »
- du budget annexe « Traitement des Déchets ».

Les mouvements de crédits sont détaillés ci-dessous :

**- Budget annexe « Eau Potable »**

Recettes d'investissement :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 206 580 euros
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 521 620 euros
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 31 849 euros
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section pour un montant de -175 500 euros

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 001 – Résultat antérieur reporté pour un montant de 405 700 euros
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 147 000 euros
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 31 849 euros

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 39 700 euros
- Chapitre 013 – Atténuation de charges pour un montant de -620 euros

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 66 – Charges financières pour un montant de 8 000 euros
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section pour un montant de -175 500 euros
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement pour un montant de 206 580 euros

Au total, l'équilibre de la décision modificative n° 1 pour 2019 de ce budget s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	584 549 €	584 549 €
Fonctionnement	39 080 €	39 080 €

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Novembre 2019

**- Budget annexe « Assainissement » :**

Recettes d'investissement :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de -13 200 euros
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement pour un montant de 99 200 euros
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 138 273 euros
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de -564 236,66 euros
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section pour un montant de 13 000 euros

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 001 – Résultat antérieur reporté pour un montant de 218 457 euros
- Chapitre 2017503100 – STEP Miramas/St Chamas pour un montant de -20 000 euros
- Chapitre 2017503200 – Construction PR St Chamas pour un montant de -21 184 euros
- Chapitre 2017503300 – Réseaux d'assainissement pour un montant de 60 000 euros
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de - 564 236,66 euros

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 76 – Produits financiers pour un montant de 26 800 euros
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels pour un montant de -10 000 euros

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Charges à caractères générales pour un montant de 17 000 euros
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section pour un montant de 13 000 euros
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement pour un montant de -13 200 euros

Au total, l'équilibre de la décision modificative n° 1 pour 2019 de ce budget s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	-326 963,66 €	-326 963,66 €
Fonctionnement	16 800,00 €	16 800,00 €

**-Budget annexe « Régie Action Sociale » :**

Recettes d'investissement :

- Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation pour un montant de 100 euros

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 2017503700 – Acquisition autres pour un montant de 100 euros

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges pour un montant de -5 600 euros
- Chapitre 70 – Ventes de prestations de services pour un montant de 37 328 euros
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 5 600 euros

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles pour un montant de 37 328 euros

Au total, l'équilibre de la décision modificative n° 1 pour 2019 de ce budget s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	100 €	100 €
Fonctionnement	37 328 €	37 328 €

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Novembre 2019

**- Budget annexe « Traitement des déchets » :**

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges pour un montant de -81 249 euros
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation pour un montant de 23 749 euros
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 82 500 euros

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Sous-traitance générale pour un montant de 25 000 euros

Au total, l'équilibre de la décision modificative n° 1 pour 2019 de ce budget s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	25 000 €	25 000 €

Le budget annexe Entreprises ne fait pas l'objet d'une décision modificative n° 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 099-4915/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget primitif 2019 et adoption des budgets annexes du territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération N° FAG 033-6340/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant approbation du budget supplémentaire 2019 des budgets annexes du Territoire Istres-Ouest-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Est approuvée la décision modificative n° 1 des budgets annexes du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence chapitre par chapitre tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Novembre 2019